Conseil municipal du 6 septembre 2022, 19h15, Salle du Conseil

Présent(e)s: Mmes BELOTTI, DORIER, FAURE, LASNE, MONNIER, PAGÈS, VALENTIN MM ALLAIS, CÉSAR, CHAMBON, GARCIA, IBOT, MAINTENIÉ, NIEL, ODE

Le Maire accueille les conseillers et salue la présence de Mme Patricia BILCOCQ qui assiste au Conseil municipal en tant que correspondante de presse pour La Tribune et le Dauphiné

Le Maire soumet à l'approbation des conseillers le compte rendu du conseil municipal du 29 juin. Les conseillers approuvent à l'unanimité.

Les conseillers signent les délibérations votées lors du dernier Conseil municipal.

I - <u>Communauté de communes et préconisations de la Chambre Régionale des Comptes</u> (<u>CRC</u>) : Le Maire rend compte du rapport de la CRC.

Il lit et commente le rapport et explique aux conseillers chacune des 8 préconisations de la CRC auxquelles le Conseil communautaire a déjà répondu, a pris note et/ou a engagé des réflexions selon une administration pertinente du territoire :

- →Tri des déchets organiques, mise en œuvre d'une solution avec le Syndicat des Portes de Provence (SYPP) : réflexion sur les composteurs partagés, collecte de cartons...
- → Réaliser une étude préalable pour l'harmonisation du financement des ordures ménagères
- → Finaliser le Plan Climat Énergie Territorial et sa mise en œuvre,
- → Anticiper le transfert en 2026 de la compétence Eau Assainissement (cartographie des réseaux, schéma directeur, objectif de rendement),
- → Approbation du règlement des fonds de concours,
- → Mettre en œuvre pour les prochains transferts de compétences une procédure d'évaluation transparente,
- → Déléguer les actes de gestion courante au Comité Exécutif et/ou au Bureau,
- → Élaborer un plan pluriannuel d'investissement et le présenter annuellement en Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

II - Informations sur la saison estivale

Le Maire renouvelle ses vœux aux 5 couples de St Mauriciens qui se sont mariés cet été

Le Maire fait le point sur les épisodes de grande chaleur et de sécheresse de cet été et les problèmes de ressources en eau. Il montre sur son téléphone les très nombreux messages d'alerte envoyés par la station de pompage au mois d'août, y compris pendant ses quelques jours de vacances. Il remercie Claude CHAMBON qui a paré au plus pressé et avec lequel il est toujours resté en contact. L'augmentation du temps de pompage mise en place avec le Syndicat Rhône Aygues- Ouvèze (RAO) a évité les coupures d'eau dans le village.

Perrine MONNIER demande si le fait de couper l'eau ne permettrait pas de faire des réserves et de sensibiliser la population : le Maire répond que certaines communes l'ont fait et que cela n'est pas à exclure à l'avenir.

En ce qui concerne la licence IV, le Maire informe qu'il a mis en œuvre, avec l'aide d'Audrey VALENTIN, une volonté du Conseil municipal de sauvegarder cette licence communale. La licence a été proposée à Mr Franck OLBRECHT, propriétaire du restaurant « l'Ayguillette » à St Maurice, avec qui il a été signé une convention à titre précaire jusqu'au 21 décembre 2022 ce qui permet de la pérenniser 5 années de plus.

Claude CHAMBON fait le point sur les principaux travaux engagés et en cours de réalisation.

Une réunion de chantier pour l'aire de lavage est programmée le 14 septembre.

L'acquisition de la maison Pascal est faite. Les entreprises pour démolir les maisons Pascal et Bouillon ont été sollicitées et le dossier EDF est en cours.

III Délibérations

→ Admission en non-valeur de 519 € pour le budget annexe de l'eau APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

→ Gestion du personnel

Pour permettre l'avancement de grade de FAÏN Christine, Le Maire propose de créer l'emploi de d'Adjoint d'animation principal 2ème classe

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

FAÎN Fabien a été nommé agent de maîtrise sur le poste créé lors du précédent conseil. Le Maire propose de supprimer son ancien poste d'adjoint technique territorial principal 1ère classe

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

Le Maire propose de modifier le tableau du RIFSEEP (régime indemnitaire) en fonction des nouveaux grades

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

→ Durée d'amortissement des investissements du Service Public des Énergies de la Drôme (SDED) : le Maire propose 4 ans

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

La question de la coupure de l'éclairage la nuit est soulevée. Le Maire explique qu'il va se renseigner concernant les problèmes de responsabilité et de sécurité. A St Maurice la traverse de la commune par la départementale mérite réflexion.

La question sera posée au SDED pour une éventuelle coupure de 24h à 5h

\rightarrow Autres

Subventions aux associations : le Maire informe que les subventions ont été versées à la plupart des associations.

Le Maire évoque le projet de note adressé préalablement à tous les conseillers et élaboré en concertation avec Rémi MAINTENIÉ, et précisant « Les conditions de dispense de service pour les agents de la collectivité liées à leurs engagements de Sapeur-pompier Volontaire »

Ce projet est VALIDÉ à L'UNANIMITÉ

IV Points sur les dossiers en instance

Le Maire informe de l'autorisation d'installer les feux tricolores. Il faudra déplacer le passage piéton. A suivre

Bertrand ODE demande où en sont les propositions de modifications de panneaux faites par la Commission circulation. Le Maire va reprendre le dossier.

Rémi MAINTENIÉ demande où en est le statut du chemin des Syrah ; le Maire répond qu'il se rapprochera du notaire pour clarifier cette situation avec les lotisseurs.

Le Maire informe que la DDT a refusé la proposition d'emplacement du local des chasseurs, comme elle l'a refusée dans plusieurs communes, l'emplacement étant situé en zone inondable.

Le Maire transmet la demande de M. Thierry PASCAL de se raccorder pour l'eau au réseau de la Combe Boutin. Accord de principe.

Le Maire informe qu'en ce qui concerne l'École, les 2 nouveaux instituteurs ont pris leur fonction. Ils se sont installés dans les anciens locaux ce qui aura des conséquences sur les futurs travaux

nécessaires.

Il y a eu 32 enfants à la cantine en juin.

Le Maire indique que l'on est en attente de 2 devis pour le dossier ZRR (zone de revitalisation rurale)

Le Maire informe les conseillers que le document de l'ONF sur l'aménagement et la gestion de la Forêt communale de St Maurice (23 ha) est à leur disposition en mairie.

Le Maire informe que la société SICLI n'assure plus la vérification des extincteurs de la commune. C'est la société ADI sélectionnée par GROUPAMA qui est chargée de cette maintenance. Elle interviendra prochainement dans les locaux des Services Techniques. Date à préciser

Suite à plusieurs remarques d'utilisateurs sur la propreté de l'Espace Philippe MAINTENIÉ, le Maire propose de refaire le point sur le prestataire ménage et sollicite des devis.

Le Maire informe le Conseil de la complexité de la gestion des Ressources Humaines. Le Conseil prend acte et affiche sa solidarité.

Prochain conseil municipal le 11 octobre 2022 à 19h15